

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Tribunal fédéral en 2009

du 9 juin 2010

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le compte rendu du Tribunal fédéral du 15 février 2010¹,
arrête:

Art. 1

La gestion du Tribunal fédéral en 2009 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 7 juin 2010

La présidente: Pascale Bruderer Wyss
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 9 juin 2010

La présidente: Erika Forster-Vannini
Le secrétaire: Philippe Schwab

¹ Non publié dans la FF.

